



**l'Assurance  
Maladie**

Agrir ensemble, protéger chacun

Bouches-du-Rhône

Mon numéro : 1 87 01 13 055 218 80  
Mon nom ou celui de mon ayant droit :  
BOUFELDJA Elyais

## Mon attestation de droits à l'Assurance Maladie

Valable du 23/05/2024 au 22/05/2025 sous réserve de changement dans la situation de l'assuré

| Organisme de rattachement sécurité sociale                         | Code gestion                                                 | N° de sécurité sociale de l'assuré<br>(à utiliser pour tous les bénéficiaires ci-dessous) | Modulation du ticket modérateur |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| 01 131 0071                                                        | 12                                                           | 1 87 01 13 055 218 80                                                                     |                                 |
| Bénéficiaires(s)<br>nom de famille suivi d'un éventuel nom d'usage | N° de sécurité sociale du bénéficiaire<br>(pour information) |                                                                                           | Né(e) le / rang                 |
| BOUFELDJA<br>Elyais<br>a déclaré un médecin traitant               | 1 87 01 13 055 218 80                                        |                                                                                           | 07/01/1987 1                    |

Toute attestation de droits antérieure est à détruire.

Conformément au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès du Directeur de votre organisme d'assurance maladie ou de son Délégué à la Protection des Données. En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 441-1, et suivants du Code Pénal). En outre, la falsification ou l'établissement de faux documents, ainsi que l'utilisation de tels documents sont